

## Marchés supérieurs à 209 000 euros

### Fiche de présentation du marché

<b>Rubrique / Catégorie :</b>	Travaux
<b>Objet :</b>	Marché à bons de commande pour des petits travaux ponctuels tous corps d'état au sein des parties à usage collectif du Nouveau Forum des Halles à Paris 1er
<b>Descriptif :</b>	<p>Il est précisé qu'il s'agit principalement de travaux de peinture, carrelage, maçonnerie, faux-plafond revêtements de sol.</p> <p>Il est à noter qu'une consultation est lancée parallèlement concernant les travaux ponctuels à réaliser au sein des établissements publics. Le DCE est accessible à l'adresse <a href="https://marches.maximilien.fr">https://marches.maximilien.fr</a>.</p> <p>Il est vivement recommandé de candidater aux 2 consultations, les objets étant identiques.</p> <p>Les prestations sont sans montant minimum de commande et avec un montant maximum de commandes de 60 000,00 € HT par période d'exécution.</p>
<b>Avis d'Appel Public à la Concurrence :</b>	Avis publié sur MarchésOline
<b>Date de remise des offres :</b>	<b>Mardi 27 Juin 2017 au plus tard 12h00</b>
<b>Modalités d'obtention</b> - des documents         - d'informations administratives et techniques	<p>Toute personne intéressée peut consulter et télécharger gratuitement en totalité le DCE sur la plateforme de réponse aux consultations dématérialisées du pouvoir adjudicateur, accessible à l'adresse suivante : <a href="http://www.marchesonline.com">http://www.marchesonline.com</a>.</p> <p>Par ailleurs, le DCE complet peut être remis gratuitement sur simple demande écrite formulée à l'attention du Pôle Juridique et Marchés :</p> <p>Par courriel : <a href="mailto:appel.offres@sempariseine.fr">appel.offres@sempariseine.fr</a> Par fax : 01 42 33 27 84</p> <p>Par courriel : <a href="mailto:appel.offres@sempariseine.fr">appel.offres@sempariseine.fr</a> Par fax : 01 42 33 27 84 Par téléphone : 01 44 88 84 37/39</p>
<b>Délais d'exécution</b>	Le marché est conclu pour une durée comprise entre sa date de notification et le 31 décembre 2017. Il pourra être reconduit expressément trois fois, par période de douze mois, sans que la durée totale ne puisse excéder le 31 décembre 2020.